

AFFAIRE N° 26. - Acquisition d'un terrain de 10 000 m² sis à la Montagne et appartenant à Madame COMBINS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 10 000 m² sis à la Montagne et appartenant à Madame COMBINS Freddy, nécessaire à l'extension de l'École du Ruissseau Blanc.

A la suite des pourparlers que j'ai engagés avec Madame COMBINS, l'intéressée a finalement donné son accord pour la vente dudit terrain au prix de TROIS MILLIONS (3 000 000) Frs CFA, soit 300 Frs CFA le m².

Je vous prie de m'autoriser, en conséquence, à imputer une somme de 3 000 000 de Frs CFA sur l'emprunt que la Municipalité a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de divers terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

A approuvé en ce qui
concerne le principe de
l'opération le 22 juin 1970
Le Secrétaire Général
Signé : Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières.

Ch. Verquereau